

Vivre à Saint-Mesmes

Édition n° 52 — de Janvier à Juin 2025



Le petit journal de notre village



*L'équipe du Conseil Municipal vous souhaite
de bonnes vacances*

Édito du Maire - Sommaire

Chers Maximoises, chers Maximois,

Près d'un an après la dissolution de l'Assemblée Nationale, notre pays est toujours paralysé par une crise institutionnelle qui empêche la mise en œuvre de réformes pourtant nécessaires. Sans nouvelle élection législative anticipée, il est à craindre que nous ne devions attendre le scrutin présidentiel de 2027 pour retrouver une certaine stabilité.

Dans un contexte national difficile, les collectivités territoriales sont confrontées à des contraintes financières croissantes et doivent faire preuve d'une gestion rigoureuse de leurs finances, alors que l'Etat peine à maîtriser ses dépenses.

Malgré ces difficultés, nous avons maintenu le cap et voté la non-augmentation des taux d'imposition locaux. Cette décision s'inscrit dans la continuité de notre ligne de conduite et de notre projet municipal. Nous avons ainsi poursuivi nos efforts d'économies tout en veillant à investir notamment dans l'entretien des bâtiments communaux. A la fin de l'année :

- Nous disposerons de trois logements destinés à la location.
- Les travaux de sécurisation (pause de coussins Berlinois et signalétique au sol) de la RD404 ont été réalisés, comme vous avez pu le constater.
- Un complément d'étude diagnostique est en cours pour notre église. Un chantier d'étalement de la voute à l'intérieur va être lancé, le temps de programmer avec les différents acteurs une rénovation conséquente de cet édifice.

En matière de logement, le lotissement du « clos de Sacre » fait l'objet à ce jour de 13 permis de construire délivrés (sur 27 lots au total).

Ces nouvelles habitations sont nécessaires pour stabiliser la démographie vieillissante de notre commune et accueillir de nouveaux jeunes couples avec leurs enfants.

L'été est une période propice au repos, mais malheureusement, elle est aussi souvent synonyme d'actes de malveillance.

Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance.

Notre système de vidéo protection est très sollicité, et nous faisons de notre mieux pour être attentifs aux moindres incidents.

Nous tenons à remercier les habitants pour les différents signalements effectués qui nous sont précieux pour recouper les informations et transmettre des données fiables à la Police Nationale.

Que cet été 2025 soit marqué par la vigilance, la sérénité et le civisme.

Si la période sera sans aucun doute rythmée par les festivités familiales et les travaux de jardinage, n'oublions pas que nos voisins ont, eux aussi, droit à la tranquillité.

Bel été à toutes et tous.

Votre Maire,
Alfred Stadler

Site Internet de la Mairie : www.saint-mesmes.fr

Retrouvez-y toutes les informations sur Saint-Mesmes, y compris ce petit journal.

Édito du Maire	Page 2
Extraits de conseils municipaux	Page 3 à 4
Conseils canicule	Page 5
Commémoration du 8 mai	Page 6
Informations CCPMF	Page 7
Règles de bon voisinage - Vie communale	Page 8
Etat civil - Fête des écoles	Page 9
Saint-Mesmes Animations (Pâques et Brocante)	Page 10 & 11
Informations utiles	Page 12

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

OBJET : RECRUTEMENT DES VACATAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DÉCIDE :

- Autoriser Monsieur le Maire à recruter le personnel vacataire nécessaire ;
- Fixer la rémunération de chaque vacation sur la base de l'indice minimum de la fonction publique (soit depuis le 1er janvier 2024, IM 366 / IB 367).
- Inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

OBJET : ANTICIPATION DES PAIEMENTS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal à l'unanimité :

ANNULE la délibération N° 25/2024.

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses sur l'exercice dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-après :

Chapitre de regroupement 21

Crédits ouverts en 2024	136 000 €
Autorisation accordée	34 000 €
en 2025	

DIT que les crédits éventuels correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 aux comptes suivants :

c/ 2135 : 14 000 €

c/ 2152 : 10 000 €

c/ 203 : 10 000 €

DONNE au Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires ;

CHARGE le Maire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : MOTION SUR STOCKAGE DES DECHETS DANGEREUX A LE PIN :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal.

DÉCIDE d'adopter une motion de censure du projet de poursuite d'exploitation de l'installation de stockage de déchets dangereux de VILLEPARISIS et COUNTRY et d'extension sur le territoire de la commune de LE PIN.

Vote pour : 9

Abstention : 1

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, VU les articles 1636 B et 1639 A du code général des impôts ;

- **DECIDE** de fixer les taux des taxes 2025 comme suit:

• Foncier bâti	38.10 %
• Foncier non-bâti	62.04 %
• Habitation	21.23 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de cette présente décision.

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE

COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU 2024

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote),

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de Saint-Mesmes,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Après avoir constaté les résultats de clôture 2024 comme ci-dessus

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

002 Recettes de fonctionnement	=	531 228.24 €
1068 Recettes d'investissement	=	69 189.98 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses ainsi qu'il suit :

Investissement :	Dépenses : 392 866.98 € ;	Recettes : 392 866.98 €
Fonctionnement :	Dépenses : 1 067 232.24 € ;	Recettes : 1 067 232.24 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité

le Budget Primitif 2025 tel qu'il lui a été présenté.

OBJET : RETENUES DE GARANTIES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité, de lever la prescription quadriennale afin de rembourser l'entreprise ID VERDE des retenues de garanties pour un montant de 165.25 €.

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Le terme « **vague de chaleur** » est un terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population. Il recouvre les situations suivantes :

- **Le pic de chaleur** : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours) présentant un risque sanitaire, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de leur activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune
- **L'épisode persistant de chaleur** : températures élevées (IBM [1] proches ou en dessous des seuils départementaux) qui perdurent dans le temps (supérieur à trois jours) ; ces situations constituant un risque sanitaire pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de leur activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune
- **La canicule** : période de chaleur intense pour laquelle les IBM atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs et susceptible de constituer un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique orange

• **La canicule extrême** : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à forts impacts non seulement sanitaires mais aussi sociétaux ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique rouge.

La chaleur a un effet immédiat sur l'organisme, dès les premières augmentations de température : les impacts de la chaleur sur la santé ne se limitent pas aux phénomènes extrêmes. Lorsqu'il est exposé à la chaleur, le corps humain active des mécanismes de thermorégulation qui lui permettent de compenser l'augmentation de la température (transpiration, augmentation du débit sanguin au niveau de la peau par dilatation des vaisseaux cutanés, etc.). Il peut cependant arriver que ces mécanismes de thermorégulation soient débordés et que des pathologies liées à la chaleur se manifestent, dont les principales sont les maux de tête, les nausées, les crampes musculaires, la déshydratation. Le risque le plus grave est le coup de chaleur, qui peut entraîner le décès.

Les risques sur votre santé peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Pendant les fortes chaleurs. Protégez-vous.

- Restez au frais (chez vous ou dans un lieu rafraîchi)
- Buvez de l'eau (sans attendre d'avoir soif)
- Mouillez-vous le corps
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Privilégiez les activités douces et sans effort
- Mangez frais, équilibré et en quantité suffisante
- Évitez l'alcool
- Prenez des nouvelles de vos proches et des plus fragiles
- **En cas de malaise, appelez le 15**

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Commémoration du 8 mai 1945

Ce 8 mai, les habitants se sont rassemblés devant le monument aux morts pour honorer la mémoire des soldats tombés lors de la seconde guerre mondiale. La cérémonie s'est déroulée en présence d'élus, d'anciens combattants et de quelques Maximois.

Après le dépôt des gerbes, la lecture des messages officiels et une minute de silence, tous ont été invités à partager le verre de l'amitié offert et préparé par l'équipe de Saint-Mesmes Animations. Ce moment de convivialité a permis aux participants d'échanger dans une ambiance chaleureuse marquant ainsi l'importance de la mémoire collective et du vivre-ensemble.



BASE DE LOISIRS DE JABLINES/ANNET

Entrée gratuite sur l'île de loisirs de Jablines/ Annet aux habitants de la CCPMF.

Depuis mai 2024, la Communauté de communes Plaines et Monts de France offre l'entrée à la base de loisirs Jablines/ Annet à tous les habitants du territoire (pendant la période payante, c'est à dire de mai à septembre). Pour obtenir ce pass, vous devez fournir les éléments suivants :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Fournir une photo d'identité, formats jpeg, jpg, png (1 Mo maximum)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, formats pdf, jpeg, jpg, png (10 Mo maximum)
- Toute personne âgée de 22 ans et plus doit fournir un justificatif de domicile à son nom
- Pour un enfant, une copie du livret de famille est demandée

Assurez-vous du respect des formats et poids des pièces demandées. Envoyez votre demande (en un seul et même envoi pour chaque personne composant votre foyer) par email à: carteprivilege@jablines-annet.fr. Les enfants de moins de 3 ans bénéficient de la gratuité, mais une pièce d'identité peut être demandée à l'entrée. Si votre demande est validée, vous recevrez par e-mail vos pass d'accès sous format "QRCode" dans un délai de 7 jours ouvrés.

Plus d'informations au 01 60 54 68 40

FRELONS ASIATIQUES

LE FRELON ASIATIQUE EST UNE MENACE POUR LES ABEILLES.
DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE SON DÉVELOPPEMENT SUR NOTRE TERRITOIRE,
LA CCPMF A SIGNÉ UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « DEFAS ».

**VOUS DÉCOUVREZ
UN NID DE FRELONS
ASIATIQUES**

**VOUS HABITEZ LE TERRITOIRE
FAITES UNE DÉCLARATION
SUR WWW.CC-PMF.FR
POUR UNE INTERVENTION**

PRISE EN CHARGE PAR LA CCPMF

Rappel des règles savoir-vivre & de bon voisinage

Les activités de bricolage et de jardinage occasionnant des nuisances sonores sont autorisées :

- ✓ les jours ouvrables de 8h à 20h,
- ✓ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Nous vous rappelons les principales règles suivantes :

- ✓ Il est interdit de déposer les verres (bouteilles, bocaux, pots, flacons) dans les poubelles, vous devez les déposer dans les containers prévus à cet effet situés au bout de la rue Royale et près de l'atelier municipal car cela entraîne un surcoût important dans le traitement des déchets et une dégradation des incinérateurs.
- ✓ La nécessité de respecter les règles de bruit à partir de 22h (voix, musique, portières de voiture qui claquent)
- ✓ Éviter le stationnement sur les trottoirs empêchant la circulation sécurisée des piétons, des poussettes d'enfants ou des fauteuils roulants pour handicapés
- ✓ Ne pas laisser les chiens et chats faire leur besoin sur les bas-côtés de nos rues et les trottoirs.

Un peu de savoir-vivre facilite la vie de tous.

Attention, une plus grande sévérité est appliquée aux véhicules « ventouses » stationnés pendant plusieurs jours sur les trottoirs.

Verbalisation et mise en fourrière seront systématiquement demandées sans mise en garde préalable.

Vie communale

PROMENADES CANINES : LAISSE (VOIR MUSELIERE) ET SACS OBLIGATOIRES

Pour garantir la sécurité et le confort de tous, les chiens doivent impérativement être tenus en laisse (et muselière pour les chiens concernés) lors de leurs balades sur la voie publique et dans les espaces verts communaux.

Cette mesure permet notamment de prévenir les accidents avec d'autres usagers (piétons, cyclistes, enfants).

Par ailleurs, chaque maître est prié d'être en permanence muni de sacs adaptés pour ramasser immédiatement les déjections de son animal. Un simple geste de civisme qui contribue grandement à la propreté de nos rues et au bien-être de la collectivité.

Merci à chacun de respecter ces consignes pour que notre commune reste agréable et accueillante !

**IL EST OBLIGATOIRE DE TENIR
VOTRE CHIEN EN LAISSE**
Veuillez nettoyer derrière votre chien



État civil

Avis de Naissances

Aaron, Mamed, Jean LEDOUX, le 17 mai 2025

Ayden BOULERHCHA, le 16 juin 2025

Aurore, Fanny, Annick IGNASIAK ROCHER, le 22 juin 2025



Ils se sont unis

Yvette, Martine, Stéphanie RIOULT et Joël, Jean, Olivier FROMENTIN

Mathilde, Delphine, Yvonne LEGROS et Khalid BOUABANE

Fête des écoles

Le 28 juin à Gressy, les parents de tous les enfants du RPI étaient conviés à la fête des écoles.

Grâce aux enfants de la petite section de Saint-Mesmes nous sommes allés dans les îles, puis nous avons survolé le monde avec les autres classes.

Le harcèlement a été évoqué également par une chanson et une chorégraphie interprétées formidablement par la classe de CM2. Ces derniers se sont vu remettre un dictionnaire et un stylo pour les féliciter de leur passage au collège. Bravo aux enfants et mille mercis à l'équipe enseignante qui chaque année nous permet d'assister à un spectacle sensationnel.



SAINT-MESMES ANIMATIONS – CHASSE AUX OEUFs

Un moment convivial malgré une petite affluence !

Ce dimanche de Pâques, notre village a perpétué la tradition avec sa célèbre chasse aux œufs organisée sur le stade de foot. Si les cloches avaient bien fait leur travail, les enfants, eux, étaient un peu moins nombreux que les années précédents. En effet, seuls 17 petits chasseurs ont répondu à l'appel, vacances scolaires obligent.

Mais qu'à cela ne tienne ! La bonne humeur était au rendez-vous.

Répartis en 2 groupes selon leur âge, les enfants ont parcouru le stade, fouillé les buissons et retourné chaque recoin à la recherche des précieux œufs en chocolat. Grâce à la météo clémente et à l'enthousiasme des participants, la chasse s'est déroulée dans une ambiance joyeuse et détendue.

Les parents et/ou grands-parents venus en spectateurs enthousiastes ont pu profiter de ce moment pour échanger en toute convivialité.

Rendez-vous est déjà pros pour l'année prochaine, en espérant que les cloches auront encore plus d'enfants à gâter !



SAINT-MESMES ANIMATIONS - BROCANTE

Retour sur notre vide-greniers du 15 juin

Notre association tient à remercier chaleureusement tous les exposants et visiteurs qui ont participé à notre vide-greniers ce dimanche 15 juin !

Grâce à votre présence et votre bonne humeur, cette journée a été un vrai moment de partage et de convivialité. Petits trésors, trouvailles inattendues et échanges chaleureux ont rythmé l'événement du début à la fin.

Nous remercions également la commune pour son soutien logistique, ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué à l'organisation.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition, encore plus animée !



Informations utiles

Parcours de citoyenneté

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les Jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D) est obligatoire pour les garçons et filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans. A la fin de cette journée d'appel, un certificat de participation sera remis aux intéressé(e)s. Ce dernier sera exigé pour toute inscription aux examens et concours de la Fonction Publique. Plus d'infos sur : www.defense.gouv.fr/jdc

Infos Mairie

La Mairie est ouverte au public de 16h00 à 18h00 les lundis, mardi, jeudi, vendredi et de 09h30 à 12h00 le samedi (fermée le mercredi et les jours fériés). Les permanences du Maire et des Maires-Adjointes ont lieu les samedis matin de 10h30 à 12h00.

En cas d'urgence, vous pourrez contacter le Maire ou l'un des Maires- Adjointes, aux numéros de téléphone affichés sur la porte de la Mairie.



Messes à Saint-Mesmes

Les messes ont lieu certains samedis à 18 h dans notre église.

Pour les dates, voir le tableau d'affichage devant l'église.



Vous êtes nouveaux arrivants à Saint-Mesmes :

Venez-vous présenter en Mairie et nous communiquer le nom de vos enfants afin que nous puissions effectuer un suivi des futures inscriptions scolaires... et des cadeaux de Noël à distribuer.

N'oubliez pas non plus de vous inscrire sur les listes électorales

Nous vous en remercions par avance.

Numéros d'urgences

Pompier - Incendies, accidents et urgences médicales: 18 ou le 112

SAMU - Urgences médicales en agglomération : -----15 ou le 112

Police secours ou gendarmerie : ----- 17 (Commissariat de Police de Villeparisis: 01.60.21.36.50.)

Allo enfance maltraitée : -----119 ou le 0800.05.41.41

Samu Social - Secours aux sans-abris : ----- 115 où le 0800.306.306

Centre anti-poison : ----- Paris: 01.40.05.48.48

SOS Médecin 24H/24 : ----- 3624

Violence conjugale : ----- 3919

Dans le cadre de la loi « informatique et libertés » et « droit à l'image », les personnes opposées à la publication de leur nom ou de leur photo dans le journal VIVRE A SAINT-MESMES sont invitées à se faire connaître en Mairie. Sans manifestation de leur part, que ce soit pour elles ou pour leurs enfants, aucune réclamation ne pourra être recevable.